



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/32/126/Add.1  
26 octobre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
Point 58 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Progrès réalisés dans l'application de l'action spécifique en  
faveur des pays insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

|  | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION .....  | 1                  | 3            |
| II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DIVERSES<br>ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....   | 2 - 11             | 4            |
| A. Organismes et programmes des Nations Unies.                                     | 2 - 10             | 4            |
| 1. Commission économique pour l'Europe ...   | 2 - 5              | 4            |
| 2. Commission économique et sociale pour<br>l'Asie et le Pacifique .....           | 6 - 10             | 5            |
| B. Institutions spécialisées .....   | 11                 | 7            |
| Organisation des Nations Unies pour<br>l'éducation, la science et la culture ..... | 11                 | 7            |

TABLE DES MATIERES (suite)

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ASSISTANCE<br>BILATERALE ..... | 12 - 35            | 8            |
| A. Nouvelle-Zélande .....                                       | 12 - 26            | 8            |
| B. Pologne .....  | 27 - 28            | 11           |
| C. Union des Républiques socialistes<br>soviétiques .....       | 29 - 35            | 11           |
| IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PAYS EN<br>DEVELOPPEMENT .....  | 36 - 49            | 13           |
| A. Malte .....  | 36 - 41            | 13           |
| B. Maurice .....  | 42 - 49            | 14           |

/...

I. INTRODUCTION

1. Le présent additif a pour objet de compléter les renseignements fournis dans le rapport du Secrétaire général en date du 28 juin 1977 (A/32/126) et est fondé sur les réponses reçues après cette date.

/...

## II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DIVERSES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### A. Organismes et programmes des Nations Unies

#### 1. Commission économique pour l'Europe

2. Des projets concernant les pays insulaires sont inscrits au programme de travail de la CEE dans trois des domaines d'activité de cette dernière, à savoir l'agriculture, l'énergie électrique et les problèmes de l'eau.

#### Agriculture

3. Le programme de travail du Comité des problèmes agricoles de la CEE comprend l'étude des perspectives à long terme de l'agriculture en Europe méridionale (y compris les pays insulaires), notamment en ce qui concerne les structures agraires et l'emploi. Le Comité a transmis ce projet au Groupe de travail mixte FAO/CEE sur les structures agraires et la rationalisation des exploitations, pour qu'il envisage la possibilité d'entreprendre des études présentant un intérêt particulier pour ces pays, mais ne faisant pas double emploi avec les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Sous les auspices du Comité des problèmes agricoles de la CEE, des études sont également effectuées sur les problèmes liés aux produits intéressant particulièrement les pays membres de la CEE en développement du point de vue économique (y compris les pays insulaires).

#### Energie électrique

4. Une étude de la production d'énergie électrique dans les pays insulaires a été entreprise sous les auspices du Comité de l'énergie électrique de la CEE. Elle vise à faciliter et accélérer le transfert de technologie dans ce domaine, des pays plus expérimentés aux pays insulaires d'Europe, et en particulier à ceux qui sont en développement du point de vue économique.

#### Problèmes de l'eau

5. Un séminaire sur quelques problèmes liés aux ressources en eau dans les îles et les zones côtières, notamment ceux du dessalement et des eaux souterraines, se tiendra à Malte du 5 au 10 juin 1978 sous les auspices du Comité des problèmes de l'eau de la CEE. L'objet de ce séminaire est de fournir des directives, au niveau des politiques générales et de la prise de décisions, en vue de l'utilisation rationnelle et économique des ressources en eau dans les îles et les zones côtières. Les principaux thèmes qui seront examinés dans le cadre du séminaire sont les suivants : gestion optimale des ressources en eaux souterraines compte tenu notamment des eaux de surface; contrôle de la qualité et zones de protection des eaux souterraines; politiques à suivre pour satisfaire la demande d'eau lorsque les ressources sont limitées; dessalement; recyclage des eaux usées.

/...

2. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Transports maritimes

6. Dès 1965, le secrétariat de la CESAP a commencé à fournir, par l'intermédiaire de ses consultants régionaux en matière de transports maritimes, de questions portuaires et de fret maritime, des services consultatifs aux pays insulaires de la région, y compris ceux qui sont situés dans le Pacifique sud. Ces services intéressent les domaines ci-après :

- a) Développement des flottes marchandes nationales pour le cabotage et les transports au long cours;
- b) Choix des navires et composition de la flotte;
- c) Coopération régionale en matière de transports maritimes, y compris la mise en commun des services de transports maritimes;
- d) Entretien de la flotte;
- e) Création d'un centre régional de formation du personnel maritime;
- f) Organisation et administration de conseils nationaux de chargeurs;
- g) Application d'un système uniforme de statistiques du transport maritime;
- h) Mise en place du Centre de location des services de fret et d'affrètement;
- i) Programmation et organisation pratique de cours de formation en matière de gestion des transports maritimes;
- j) Problèmes d'aménagement et de gestion portuaires, y compris le dragage.

7. Le secrétariat de la CESAP a également fourni des services consultatifs à des groupements sous-régionaux désireux de développer ensemble leur marine marchande, en les aidant à choisir un type approprié de navire et en les conseillant sur la composition de leur flotte et les services de transport maritime. Il a en outre organisé plusieurs journées d'étude, cours de formation et séminaires sur la coopération entre chargeurs, les techniques perfectionnées de gestion des transports maritimes et d'affrètement, le service assuré par les navires de ligne, tramps, navires-citernes, vracquiers et autres navires de charge, la navigation intérieure, l'équipement et l'aménagement des ports, qui ont été particulièrement utiles aux pays insulaires.

Recettes tirées de l'exportation des produits de base

8. En coopération avec le Centre du commerce international CNUCED/GATT, la CESAP a organisé un programme mobile de perfectionnement d'administrateurs en matière de commerce extérieur, à l'intention de fonctionnaires et du personnel

/...

d'entreprises commerciales dans certaines pays insulaires en développement du Pacifique. Dans le cadre de ce projet, une mission d'étude s'est rendue au début de 1976 à Fidji, dans les îles Cook, au Samoa-Occidental, dans les îles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, afin de déterminer les domaines dans lesquels fournir une assistance pour le développement des exportations, de préciser les besoins en matière de formation et de mettre au point un programme de formation à exécuter ultérieurement, dans le cadre du projet. Il est probable que les gouvernements australien et/ou néo-zélandais procureront les fonds nécessaires au lancement du programme à Fidji, au Samoa-Occidental, dans les îles Cook et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en mars et avril 1978. Un programme analogue est envisagé pour les îles Salomon et le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique.

#### Autres mesures

9. Lors de sa trente-troisième session, tenue à Bangkok du 20 au 30 avril 1977, la CESAP a adopté la résolution 173 (XXXVIII) sur "la participation accrue des pays insulaires en développement du Pacifique aux activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique", dans laquelle elle a notamment prié le Secrétaire exécutif de consulter les pays insulaires en développement du Pacifique sur la façon dont on peut les aider à jouer un rôle plus actif dans les affaires de la Commission et dans le développement de la région dans son ensemble, ainsi que de consulter d'autres organismes multilatéraux tels que la Commission du Pacifique sud et le Bureau de coopération économique du Pacifique sud et les organismes des Nations Unies travaillant dans la région du Pacifique, de façon à assurer entre eux la coordination la plus étroite. Le Secrétaire exécutif a donc adressé à tous les pays insulaires en développement qui sont membres ou membres associés de la CESAP une lettre les invitant à faire connaître leurs vues à ce sujet, de telle sorte que la question puisse être examinée dans tous ses aspects.

10. En juillet 1977, le secrétariat a organisé, en coopération avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, une mission dans le Pacifique sud, chargée d'étudier l'assistance que la CNUCED et la CESAP pourraient apporter à la région dans leur domaine de compétence, compte tenu des nouvelles possibilités de financement, à partir de 1978, de projets conjoints de la CNUCED et de la CESAP en matière de coopération régionale et d'assistance technique aux pays insulaires.

B. Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 1/

Géographie humaine et petites îles

11. L'UNESCO vient d'entreprendre une étude des facteurs contribuant à la mise en valeur des systèmes insulaires mineurs (par. 3064 de Programme et Budget approuvés pour 1977-1978 - 19 C/5 approuvé). Plus précisément, ce projet vise, au cours d'une première phase, à rassembler des données sur les conséquences sociales, économiques et culturelles du tourisme sur les systèmes insulaires mineurs. On espère qu'une fois cette étude terminée, les résultats pratiques permettront de définir les conditions optimales de la mise en valeur de ces systèmes fragiles et pourront ainsi apporter une utile contribution au programme de la CNUCED dans ce domaine.

---

1/ Voir également le document A/32/126, par. 108 à 110.

### III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ASSISTANCE BILATERALE

#### A. Nouvelle-Zélande

##### Transports maritimes

12. La Nouvelle-Zélande fournit une assistance qui doit permettre de moderniser l'infrastructure des transports maritimes, en s'attachant notamment à l'aménagement portuaire aux îles Cook et à la conception des quais à Fidji, ainsi que de faciliter l'accès dans les zones de récifs en dégagant les chenaux existants ou en ouvrant de nouveaux aux îles Tokélaou, aux îles Gilbert et à Tuvalu.

13. En outre, la Nouvelle-Zélande subventionne les liaisons maritimes avec les îles Cook, Nioué et les îles Tokélaou, pour en assurer la rentabilité.

14. Le Gouvernement néo-zélandais s'est engagé à assurer pendant de nombreuses années un service de transports maritimes régulier à destination des îles Cook et de Nioué. En 1973, ce service a été réorganisé et ils s'agit maintenant d'une entreprise intergouvernementale. Les liaisons sont assurées par deux navires de la Shipping Corporation of New Zealand affrétés par le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères, et les décisions de politique générale sont prises par les Ministres des transports ou de la navigation maritime des trois territoires. Ce service sera étendu à la ligne Nouvelle-Zélande/Tahiti.

15. A la demande du Forum du Pacifique sud, le Conseil ministériel régional des transports maritimes a jeté les bases d'une compagnie régionale de navigation, la future Pacific Forum Line, qui fonctionnera comme un pool dont les pays membres fourniront des navires selon un système d'affrètement ou des capitaux d'exploitation. Trois pays, dont la Nouvelle-Zélande, ont fait savoir qu'ils fourniraient un ou plusieurs navires à la Pacific Forum Line. Cinq autres pays de la région du Pacifique participeront aux opérations en qualité de membres non transporteurs. Un conseil d'administration intérimaire a été formé; ses membres sont originaires des îles Cook, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa-Occidental, de Fidji, des Tonga, de la Nouvelle-Zélande et de Nauru. On a procédé à une série d'études de marché détaillées. Les premiers navires de la compagnie - quatre au maximum - devraient prendre la mer au début de 1978 et assurer initialement 20 p. 100 du trafic.

##### Services aériens

16. Dans le Pacifique sud, la Nouvelle-Zélande fournit une assistance technique et financière pour la modernisation des aéroports aux îles Cook, à Nioué, aux Tonga et au Samoa-Occidental. Elle assure en outre la formation du personnel à l'utilisation des installations et procure le matériel nécessaire. Pour aider les pays insulaires dans le transport de denrées périssables, la Nouvelle-Zélande a également financé, en 1976/1977, une étude sur la possibilité d'établir dans la région un service régulier de transport des marchandises par avion.

/...



### Télécommunications

17. La Nouvelle-Zélande participe actuellement à la modernisation des installations de télécommunications au Samoa-Occidental et elle fournit une assistance analogue à Fidji et aux Tonga.

### Ressources marines et sous-marines

18. En 1976/1977, la Nouvelle-Zélande a alloué 835 000 dollars à des projets d'exploitation des ressources halieutiques dans neuf pays. En outre, elle a annoncé une contribution de 360 000 dollars au titre du programme concernant la bonite, qui doit fournir aux pays de la région des renseignements détaillés sur la pêche.

### Recettes tirées de l'exportation des produits de base

19. En 1976/1977, pour encourager les pays insulaires à ouvrir de nouveaux marchés d'exportation en Nouvelle-Zélande, on a financé plusieurs missions commerciales de différents pays en Nouvelle-Zélande. En outre, une assistance spécialisée a été fournie en vue d'études de marché concernant certains produits insulaires. Parmi les projets plus vastes visant à ouvrir de nouveaux marchés aux pays bénéficiaires, il faut mentionner un projet de sylviculture à Fidji et une assistance pour la revitalisation de la production bananière aux Tonga et aux îles Cook. Par ailleurs, on met au point de nouvelles techniques intéressantes pour la région, concernant par exemple l'utilisation des troncs de cocotiers, qui sont l'une des principales ressources du Pacifique.

### Coopération dans le domaine des importations

20. En 1976/1977, la Nouvelle-Zélande a offert des cours de formation en matière d'administration douanière et elle a financé une réunion régionale de douaniers visant à resserrer la coopération et à rationaliser les contacts entre les divers services des pays insulaires en développement du Pacifique sud.

### Géographie humaine

21. La Nouvelle-Zélande a aidé plusieurs pays insulaires qui le lui avaient demandé à se doter d'un bon dispositif de planification et à adapter les techniques aux conditions locales; ont bénéficié de cette assistance, par exemple, le Samoa-Occidental (notamment pour la création d'une zone franche industrielle) et les îles Cook.

### Tourisme

22. Une somme de 59 000 dollars a été affectée à l'exécution de trois projets aux Tonga, à Fidji et aux îles Cook, en 1976/1977.

/...

Courant de ressources

23. En 1976/1977, près de 60 p. 100 du total de l'aide bilatérale néo-zélandaise sont allés, sous forme de subventions exclusivement, à la région du Pacifique sud. En 1975/1976, le chiffre correspondant était d'environ 50 p. 100. Les principaux pays insulaires bénéficiant du programme d'assistance de la Nouvelle-Zélande, dans le Pacifique sud, sont les îles Cook Fidji, le Samoa-Occidental, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Tonga et les îles Tokélaou. Les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides, les îles Gilbert et Tuvalu reçoivent une aide plus modeste. Une assistance limitée, d'une valeur d'environ 224 000 dollars a aussi été accordée à des pays insulaires de la région des Caraïbes en 1976/1977. En outre, un programme de faible envergure a été organisé dans la région de l'océan Indien.

24. L'agriculture, la sylviculture et la pêche ont absorbé environ 45 p. 100 du total de l'aide néo-zélandaise à la région du Pacifique sud en 1976/1977. Le reste de l'assistance est consacré aux améliorations de l'infrastructure - construction de routes et de jetées nécessaires au développement, fourniture de navires pour les transports interinsulaires et côtiers, mise en valeur des ressources hydro-électriques - qu'exige le développement des autres formes d'activité économique.

25. Indépendamment de son programme d'aide bilatérale, la Nouvelle-Zélande exécute depuis quelques années un programme régional d'assistance intéressant le Pacifique sud. Environ un quart du montant de l'assistance régionale, soit 857 000 dollars, est allé en 1976/1977 au secteur des transports et communications. Une aide importante dans le domaine de l'enseignement - subventions aux établissements d'enseignement, par exemple - a aussi été octroyée dans le cadre du programme régional à Fidji, aux îles Salomon, au Samoa-Occidental et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

26. Le Plan de développement industriel des îles du Pacifique, mis en application le 30 novembre 1976, prévoit un appui et divers stimulants financiers en faveur des sociétés néo-zélandaises qui installent certaines entreprises manufacturières à Fidji, aux Tonga, au Samoa-Occidental, aux îles Cook et à Nioué, dans le dessein d'y favoriser le développement économique et d'y créer des emplois. Il prévoit en outre une assistance aux pays insulaires du Pacifique afin de leur permettre de trouver des marchés d'exportation pour leurs produits ainsi que, dans certains cas, des conditions spéciales d'accès au marché néo-zélandais pour les entreprises constituées en application du Plan. Les avantages accordés peuvent être des prêts sans intérêt, une participation aux frais qu'impliquent les études de faisabilité, la prise en charge de la formation du personnel local ou le transfert dans l'île des installations et du personnel occupant des postes clefs. Outre ces avantages directs, la Development Finance Corporation peut octroyer des prêts commerciaux. De plus, lorsque les capitaux locaux - privés ou publics - sont insuffisants, une assistance indirecte peut être accordée sous forme de fonds susceptibles de faciliter les prises de participation au niveau local.

/...

## B. Pologne

27. La politique commerciale polonaise vise à établir des relations économiques plus étroites avec les pays insulaires en développement, dans des conditions mutuellement avantageuses. La Pologne a des relations économiques avec 24 pays insulaires en développement, y compris de grands pays et territoires comme Cuba, Chypre, Hong-kong, Indonésie, les Philippines, Singapour et Sri Lanka. Ces liens ont été noués dans le cadre d'accords bilatéraux pour le développement de la coopération commerciale, économique, scientifique et technique. Les accords commerciaux avec les pays et territoires considérés reposent sur le principe de la non-discrimination et d'une large application de la clause de la nation la plus favorisée. Pendant la période 1974-1975, à la demande des pays et territoires susmentionnés (excepté Cuba), la Pologne a conclu de nouveaux accords commerciaux prévoyant des paiements en monnaies convertibles.

28. La part des pays insulaires en développement dans le volume du commerce de la Pologne avec les pays en développement demeure relativement faible (6,3 p. 100 du total en 1975) parce que la plupart de ces pays ont un potentiel économique assez limité et entretiennent d'étroites relations économiques avec les marchés traditionnels. Néanmoins, les perspectives de développement des échanges entre la Pologne et les pays insulaires en développement sont bonnes. Tenant compte de la résolution 98 (IV) adoptée le 31 mai 1976 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 2/, la Pologne est disposée à renforcer ses liens commerciaux avec les pays en question si une coopération économique directe avec la Pologne les intéresse. Elle souhaiterait en particulier coopérer dans le domaine de la pêche en mer avec des pays comme l'Indonésie, Madagascar et Maurice. Des entretiens en vue de définir l'ampleur d'une coopération éventuelle en matière de pêche ont récemment été engagés avec les Philippines.

## C. Union des Républiques socialistes soviétiques

29. L'URSS a pris plusieurs mesures précises pour promouvoir l'aide économique aux pays insulaires en développement.

30. En juin 1976, cinq contrats ont été conclus avec la République de Madagascar en vue de l'octroi d'une assistance technique et économique portant notamment sur les points suivants :

- a) Construction d'une centrale électrique;
- b) Etablissement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une fabrique de ciment;
- c) Fourniture de matériel pour l'Université de Madagascar;

---

2/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I, Rapport et Annexes (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

- d) Fourniture de services d'enseignants pour l'école navale;
- e) Fourniture de matériel pour la prospection géologique.

En vertu de ces contrats, des crédits seront consentis pour une période allant jusqu'à 10 ans et moyennant un intérêt de 3 p. 100.

31. Un accord commercial signé avec Sao Tomé-et-Principe, en octobre 1976, prévoit l'application de la clause de la nation la plus favorisée et les paiements en monnaies convertibles. Conformément à un accord signé en décembre 1976, un groupe d'experts soviétiques fournira une assistance pour le développement des transports maritimes et aériens et pour la mise en valeur des ressources hydro-électriques. Un groupe d'experts dans le domaine médical se rendra également sur les lieux.

32. En novembre 1976, un accord de coopération économique et technique a été conclu avec le Cap-Vert. Une assistance médicale (14 médecins) sera fournie.

33. En vertu d'un accord signé en mars 1977 avec Sri Lanka, les paiements entre les deux pays seront effectués en monnaies convertibles. De plus, les travaux de la deuxième phase de construction de l'usine métallurgique ont été entrepris en 1976 avec l'assistance technique et économique de l'URSS.

34. A Cuba, la construction de quatre centres de formation, avec l'assistance technique de l'URSS, a été décidée en 1976.

35. Des négociations en vue d'une coopération économique, commerciale et technique avec la Jamaïque ont été entreprises en mai 1977.

#### IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

##### A. Malte

###### Transports maritimes

36. Malte a sa propre compagnie nationale de navigation. Le Gouvernement maltais a activé l'établissement des plans visant à faire de Malte un centre de transit et, à cette fin, il aménage actuellement un port naturel en vue de le doter de vastes installations modernes pour le commerce de transit.

37. La création de la Sea Malta a permis à Malte d'exercer un contrôle réel sur les opérations des conférences maritimes qui desservent Malte, ce qui a permis de supprimer les surtaxes. De meilleures relations ont été aussi établies avec la plupart des compagnies membres des conférences qui desservent Malte à partir de ports de l'Europe septentrionale, et l'expansion du commerce d'exportation a ainsi été favorisée.

38. Le Gouvernement maltais a également pris des mesures pour instituer avec les pays méditerranéens voisins une coopération plus étroite en matière de transports maritimes et dans d'autres domaines.

###### Services aériens

39. Malte développe actuellement son infrastructure pour s'assurer une piste d'atterrissage de 4 km de long.

###### Recettes tirées de l'exportation des produits de base

40. La possibilité d'inclure dans les divers schémas de préférences généralisées d'autres produits présentant de l'intérêt pour Malte du point de vue des exportations est étudiée dans le contexte du questionnaire de la CNUCED sur le SGP; on détermine actuellement les produits supplémentaires qui pourraient être retenus. Des démarches ont été entreprises auprès de divers pays dans le but de favoriser la création d'industries de traitement des matières premières importées.

###### Autres mesures

41. Les efforts que déploie Malte pour stimuler l'implantation d'entreprises industrielles prennent en considération l'apport technologique que cette implantation impliquera pour l'île; mais à cet égard Malte doit faire face à la concurrence d'autres pays en développement plus riches en ressources naturelles. Pour surmonter cet obstacle, Malte a divers avantages à offrir : climat industriel paisible, salaires relativement bas, accès aux marchés européens, africains et arabes, un port bien équipé, des usines prêtes à fonctionner, une main-d'oeuvre qualifiée et d'autres stimulants sur le plan des investissements.

/...

B. Maurice

Transports maritimes

42. La Direction de la navigation maritime, récemment créée, est maintenant chargée de l'administration des installations portuaires et de la sécurité des opérations, qui relevaient auparavant des services maritimes. Un Conseil de chargeurs a été constitué pour négocier avec les compagnies de navigation, notamment en ce qui concerne les tarifs de fret, la régularité des services et la capacité de charge à prévoir pour les exportations mauriciennes. Le secrétariat de l'Organisation commune africaine et mauricienne a fait entreprendre une étude en vue de la création d'une compagnie maritime régionale, qui serait extrêmement utile à Maurice et lui permettrait d'améliorer ses communications avec d'autres pays.

43. Un plan directeur pour l'aménagement du port principal (Port Louis) a été achevé voici quelque temps. Les travaux ont déjà commencé en vue de la construction de trois postes d'accostage pour cargos de fort tonnage, de deux hangars pour le transit des marchandises, d'un bâtiment administratif de trois étages et d'un atelier de mécanique. Les postes à quai seront équipés du matériel nécessaire à la manutention des conteneurs.

44. On prévoit que le développement envisagé de l'infrastructure portuaire aidera à accélérer l'accroissement du trafic et permettra de réaliser d'importantes économies sur le coût des transports maritimes.

45. Une aire d'entreposage du sucre en vrac est en cours de construction et devrait être mise en service d'ici 1980.

Autres mesures, y compris la politique commerciale

46. Pour résoudre les problèmes que posent l'absence de ressources naturelles locales et l'étroitesse du marché intérieur, Maurice réoriente peu à peu son économie vers l'exportation. Une zone de traitement en vue de l'exportation a été créée, l'idée étant d'importer des matières premières et de réexporter des produits finis, principalement à destination de pays développés.

47. Dans le domaine de l'industrialisation, le gouvernement encourage les investissements étrangers, avec participation mauricienne, afin de créer davantage d'emplois. Au mois de décembre 1976, 87 entreprises travaillant pour l'exportation avaient été mises en exploitation et employaient environ 18 000 personnes. La majorité de ces entreprises se situant dans le secteur de l'industrie textile, le gouvernement encourage maintenant l'implantation d'autres types d'industries.

48. En même temps, le gouvernement fournit une assistance pour le développement de la petite industrie. Un service restreint a été créé au Ministère du commerce et de l'industrie pour aider les petites industries existantes ainsi que les nouveaux entrepreneurs éventuels.

49. On a aussi entrepris de diversifier le secteur agricole pour assurer une plus grande autonomie sur le plan de l'offre de produits alimentaires.